

Membres	23
Présent(s)	14
En audio/visioconférence	2
Représenté(s)	4
Quorum	16

SÉANCE DU 16 OCTOBRE 2025

- Présents au siège : Sous la Présidence de Monsieur Salah KOUSSA, Président du Conseil d'administration, Madame Chahrazad ALLAM, Monsieur Modeste BONTE, Madame Anne BOUCARD, Madame Suzanne BROLLY, Monsieur Gérard CONRAD, Monsieur Roland HARLAUX, Monsieur Céleste KREYER, Monsieur Dominique LEBLANC, Madame Geneviève MANKA, Monsieur Bernard MATTER, Monsieur Alexandre SCHNELL, Madame Annick SUDERMANN, Madame Lucette TISSERAND et Monsieur Sebastien EHRET (Représentant de la société EMHA)
- Présents en visio : Madame Nathalie JAMPOC-BERTRAND, Monsieur Laurent WALTER, Madame Myriam JEMLI (Représentante du personnel) et Madame Brigitte OFFNER (Commissaire du gouvernement DDT 67)
- Absents et excusés : Monsieur Frédéric BERNHARD, Monsieur Philippe BIES, Monsieur Antoine BREINING (procuration à Monsieur Bernard MATTER), Monsieur Abdelaziz CHOUKRI (procuration à Madame Chahrazad ALLAM), Madame Virginie JACOB (procuration à Madame Lucette TISSERAND), Madame Nadia MONKACHI (procuration à Monsieur Bernard MATTER), Monsieur Patrice SCHOEPPF et Madame Emmanuelle SERRANO (In Extenso Audit Alsace - Commissaire aux comptes)
- Assistaient en outre : Monsieur Julien MATTEI (Directeur général / Secrétaire de séance), Monsieur Jean-Baptiste MALINGRE (Secrétaire général), Monsieur Vincent SCHAAF (Directeur du Pôle Patrimoine et Développement), Monsieur Pascal CHARPENTIER (Directeur du Pôle Gestion Locative), Madame Betty AUFSATZ (Directrice de la Gestion Locative), Monsieur Philippe LEGLIZE (Directeur de la Maintenance du Patrimoine), Madame Viviane EHRHARDT (Directrice des Finances, de la Comptabilité et du Contrôle de Gestion), Madame Stéphanie HOCHART (Directrice des Ressources Humaines), Madame Isabelle DAVID (Directrice de la Transformation Numérique) et Madame Laura SCHELLINGER (Assistante de Direction)

Le Conseil d'administration,
Vu le rapport du Directeur général,
Délibère

CA/2025/026 : Politique des loyers pour l'année 2026

Il est décidé :

1. De ne pas revaloriser les loyers pour l'exercice 2026.
2. De ne pas appliquer au 1^{er} janvier 2026 la revalorisation des loyers conventionnés, des loyers accessoires, des loyers non conventionnés ainsi que des garages.
3. D'autoriser le Directeur général à signer tout acte afférent.

Ce point de l'ordre du jour est adopté avec deux voix contre

Le Directeur général,
Julien MATTEI
Pour extrait conforme